

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 27 juin 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019062

Présents : 28

Votants : 32

Objet : Restaurant scolaire Jean-François Regnard - Solde de l'autorisation de programme n°2015-002

Le 27 juin 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 21 juin 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Luc TURNER a donné pouvoir à Christophe JEDRECY, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice CROS.

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Vu les délibérations n° DEL2015093 du conseil municipal du 18 septembre 2015, n° DEL2016092 du 16 septembre 2016 portant affectation en autorisation de programme les travaux de rénovation et de mise aux normes accessibilité PMR du bâtiment de restauration du groupe scolaire JF Regnard,

Vu les différents marchés d'appel d'offres,

Vu l'avis de la commission « Finances-Sécurité » en date du 19 juin 2019,

Considérant que les différents travaux prévus ont été réalisés comme mentionnés dans les différents documents contractuels,

Considérant qu'il y a lieu de solder cette autorisation de programme n° 2015-002,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de rappeler** que l'autorisation de programme n°2015-002 a fait l'objet des inscriptions budgétaires et des réalisations figurant au tableau ci-après :

SITUATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-02					
Rénovation et mise aux normes accessibilité PMR du bâtiment de restauration du groupe scolaire JF Régard					
Inscriptions budgétaires (euros TTC)	2015	2016	2017	2018	Total
DEPENSES	35 000,00	375 408,00	0,00	0,00	410 408,00
Travaux	35 000,00	375 408,00	0,00	0,00	410 408,00
RECETTES	35 000,00	375 408,00	0,00	0,00	410 408,00
Subventions		182 786,00	0,00	0,00	182 786,00
Financement propre	35 000,00	192 622,00	0,00	0,00	227 622,00
Réalisation budgétaire (euros TTC)	2015	2016	2017	2018	Total
DEPENSES	0,00	384 367,73	10 945,57	0,00	395 313,30
Travaux	0,00	384 367,73	10 945,57	0,00	395 313,30
RECETTES	0,00	384 367,73	10 945,57	0,00	395 313,30
Subventions	0,00	33 994,35	68 489,00	71 649,17	174 132,52
Financement propre	0,00	350 373,38	-57 543,43	-71 649,17	221 180,78

- **de dire** que cette autorisation de programme n°2015-002 est soldée à hauteur des réalisations soit en dépenses et recettes à hauteur de 395 313,30 €.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **10 JUIL. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire



Maryvonne BOQUET